

Délibération n°D20230143

Rapporteur : Josie BAYLE

Service : Finances

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CAZES

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DÉCEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 23, 24, 25, 26, 25, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 14/12/2023.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (2), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (3), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (4), Lionel FREL.

<b>ABSENTS EXCUSÉS :</b>	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joël KERDRAON
	Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
	Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Lionel FREL

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Arrivée au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »  
(2) Départ au dossier n° 5 « Décision modificative n°2 – Exercice 2023 »  
(3) Départ au dossier n° 23 « Motion relative à la déviation de Beynac »  
(4) Départ au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2023 - ATTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.1611-4, L. 2121-29, L. 2311-7 ;

VU la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la Loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment les articles 9-1 et suivants ;

VU le Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;

VU la Délibération n°D20230018 votée en séance du Conseil Municipal du 30 mars 2023 attribuant les subventions aux associations pour l'année 2023 ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Fédération des Commerçants a réalisé des actions supplémentaires afin de dynamiser le centre ville notamment :

- la fan zone lors de la coupe du monde de rugby, (4 soirées) ;
- participation aux animations de Noël conjointement avec la ville :
  - décoration place Louis de la Bardonnie,
  - mapping église st Jacques,

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 024-212400378-20231221-D20230143-DE

- décoration de Noël (sapins),
- animation commerciale "machine à cash" du 5 au 24 décembre - rue de la Résistance.

CONSIDÉRANT la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville de Bergerac et la Fédération des Commerçants, le montant de la subvention versée au titre de 2023 dépassant le seuil des 23 000 € au-delà duquel une convention d'objectifs est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention complémentaire de 8 000 € à la Fédération des Commerçants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 (charges de gestion courante), article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations).

**Adopté par 29 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérard TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS.

**2 voix contre :** Julie TEJERIZO (pouvoir), Lionel FREL.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 21/12/2023.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **22 DEC. 2023**  
et de l'affichage en date du **22 DEC. 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**Le Secrétaire,**

**Jean-Pierre CAZES**

**Le Maire,**

**Jonathan PRIOLEAUD**